

LA QUESTION DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LA PROVINCE DU SOUM AU BURKINA FASO

Dr Arouna Goama NAKOULMA

Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique,
Ouagadougou

INTRODUCTION

Depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la question du genre et l'insertion socio-économique des femmes dans le processus de développement a suscité un regain d'intérêt en raison du nombre important de femmes en situation de privation et d'exclusion dans les instances de décision. C'est ainsi que la communauté internationale, toujours préoccupée par les conditions de vie des femmes a, à travers des actions concertées, mis en place un dispositif juridique favorisant l'insertion socio-économique des femmes. Ce dispositif a vocation à s'appliquer de manière universelle afin que les femmes bénéficient des possibilités d'une insertion socio-économique à égalité avec les hommes.

Conscient de cette nécessité d'impliquer les femmes dans le processus de développement et, afin de respecter ses obligations conformément aux dispositions constitutionnelles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la communauté internationale, le Burkina Faso a ratifié des conventions qui encouragent l'application de mesures sociales visant l'insertion et la réinsertion socio-économique des femmes. Le Burkina Faso a ratifié la convention internationale sur la déclaration universelle des droits de l'Homme qui vise l'insertion socio-économique et la promotion de l'organisation faitière de l'homme et de la femme sans discrimination aucune. Mais également, le code des personnes et de la famille qui reconnaît à la femme le droit de travailler et de valoriser sa personne.

Les effets immédiats induits par ces multiples dispositions législatives sont surtout visibles dans les mécanismes de mise en place des organisations féminines au Burkina Faso, où l'on assiste à l'amélioration des conditions de regroupement des femmes, ce qui favorise la multiplication des associations ou organisations de femmes. Plus de 150 associations de femmes existent aujourd'hui au Burkina Faso.

Si ces dispositions législatives ont permis un développement du tissu associatif des femmes et une certaine amélioration de leurs conditions socio-économiques, les textes, par leur silence sur certains points, ne semblent pas

créer de véritables cadres d'insertion économique et sociale. Les représentations sociales des femmes dans certaines provinces du Burkina n'ont fondamentalement pas changé et les femmes, jusque-là, font souvent face aux obstacles environnementaux et aux pesanteurs socioculturelles qui entravent la pleine réalisation de leur insertion socio-économique. Cette situation amène beaucoup d'entre elles à s'organiser, à se regrouper ou à militer dans des associations pour lutter et améliorer leur statut social et leur condition socio-économique afin d'être des actrices à part entière de développement. Et justement, c'est dans le souci d'appréhender cette dynamique d'insertion socio-économique des femmes que nous avons mené une recherche-action sur la thématique du genre et la problématique de l'insertion socio-économique des femmes dans la province du Soum.

Trois parties structurent la présentation des résultats de cette analyse :

- la première partie présente le cadre théorique et méthodologique ;
- la seconde partie traite de la présentation socio-politique du milieu;
- et la troisième partie fait le point sur la situation socio-économique des femmes.

I. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

I.1. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF

Au Burkina Faso, les femmes représentent 52% de la population totale, soit environ 14 millions d'habitants au recensement général de la population de 2007. Cependant, dans certaines localités, les traditions n'impliquent pas suffisamment les femmes dans les activités de production mais les confinent dans leur rôle de reproduction. Or, l'exclusion de cette frange importante de la population peut compromettre sérieusement les chances de réaliser le développement durable tant souhaité.

C'est pourquoi, l'objectif de la présente étude est de parvenir à une analyse diagnostique des conditions socio-économiques des femmes du Soum, par l'identification des caractéristiques et contraintes du milieu et des activités, afin d'évaluer l'impact sur leur statut social.

La prise en compte du genre permettra d'assurer la pleine participation des femmes dans les différents projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

I.2. HYPOTHESE ET METHODE D'APPROCHE

L'hypothèse principale de cette étude s'appuie sur l'idée qu'en dépit de leur regroupement dans les associations, l'environnement socioculturel et la précarité des activités génératrices de revenus des femmes du Soum demeurent les obstacles majeurs à leur insertion socio-économique.

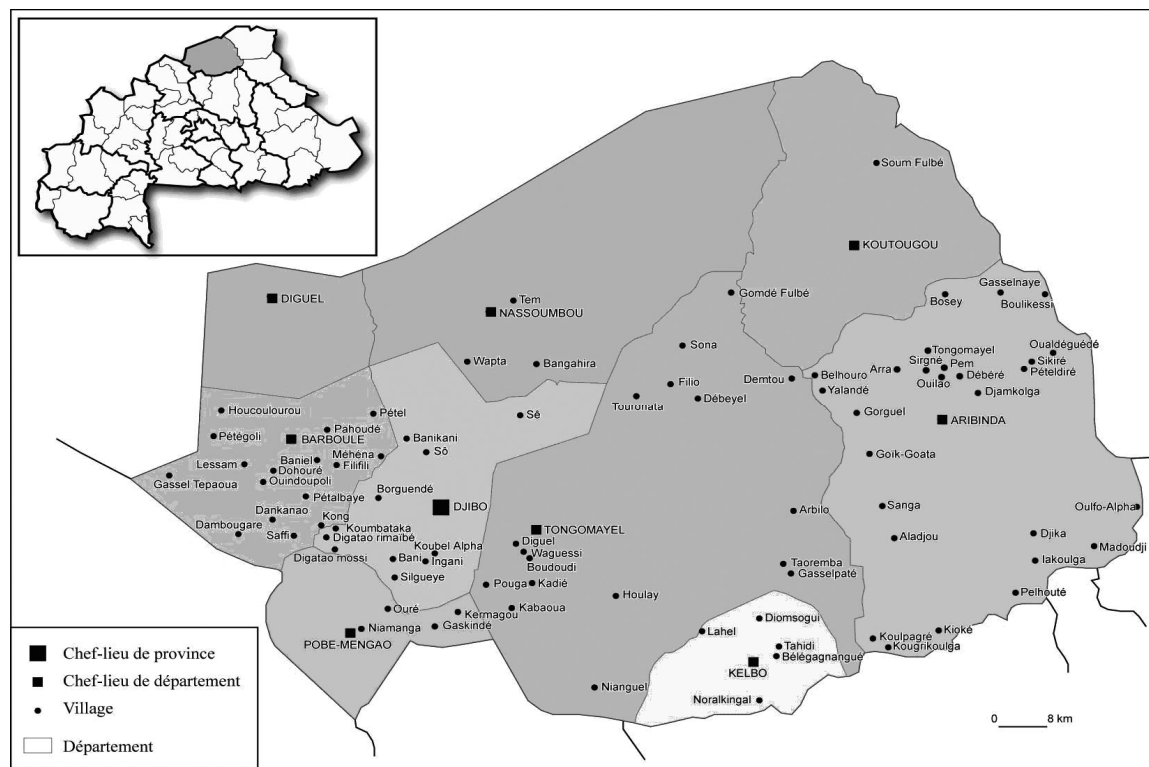
Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse nous avons adopté une méthode d'approche participative pour la collecte des données auprès du groupe cible et des partenaires. D'où l'utilisation simultanée de trois outils de collecte d'informations : il s'agit de la revue documentaire, du questionnaire et du diagramme de Venn :

- la revue documentaire a consisté à la lecture d'ouvrages, de rapports, de thèses, etc. se rapportant au thème de la recherche, ce qui a permis de recueillir des informations ayant trait au milieu d'étude (climat, population, culture, associations, etc.). Cette revue a permis d'élaborer le cadre théorique de la recherche par la spécification de la problématique et la conception des outils techniques de collecte d'informations ;
- le questionnaire a permis de collecter des données ayant trait à l'identification de l'enquêté, aux catégories socioprofessionnelles, aux types d'activités, leurs caractéristiques et contraintes, etc. ;
- le diagramme de Venn a été introduit dans l'optique d'évaluer le niveau de performance des associations, et de fonctionnement des structures associatives ou des groupements

II. PRESENTATION SOCIOPOLITIQUE DU MILIEU

Les hommes et les femmes du Soum, avec l'appui des structures de l'Etat et des Organisations non Gouvernementales (ONG), se sont organisés pour mieux tirer profit des ressources de leur milieu.

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude



1. Villages de la province du Soum hors PNGT2 et PSB/FENU

II.1. L'ORGANISATION DU MONDE PAYSAN

L'adversité de l'environnement a souvent été un facteur favorable au développement des penchants solidaires dans le but de résoudre ensemble les problèmes posés. C'est, conscients de cette situation que les hommes et les femmes du Soum ont développé des initiatives personnelles ou par l'intermédiaire des services étatiques d'appui ou d'ONG pour la mise en place de leurs propres organisations. Le diagramme de Venn utilisé au cours des enquêtes dans les villages laisse apparaître une vie associative intense. Il s'agit de groupements et associations de femmes et de jeunes, d'hommes constitués en groupements d'agriculteurs, d'éleveurs, d'artisans ruraux, etc. Tous ces groupements et associations se sont créés conformément à la loi 014/99/AN. Ce texte de la loi stipule, en ces articles 2 et 4, que « l'objet essentiel de ces organisations est d'être les mandataires de leurs membres à titre non lucratif pour susciter, harmoniser ou coordonner toute activité économique, sociale et culturelle visant au bien-être de ses membres et ou de la collectivité villageoise ».

Les groupements se sont fédérés pour la mise en place d'unions départementale et provinciale et des initiatives sont en cours pour la création d'instances faitières au niveau national, comme c'est le cas des chambres régionales d'agriculture.

Dans la hiérarchie des organisations paysannes dans la province du Soum, on distingue d'abord les groupements départementaux, viennent ensuite les associations et les unions.

Ce constat traduit le souci des populations de mettre sur pied des organisations qui serviraient d'interlocuteurs aux intervenants extérieurs. Les Groupements Villageois Féminins (GVF) interviennent dans divers domaines du secteur rural notamment l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce. C'est le cas des GVF du groupe Fulse, Mossi, Rimaïbe, Bellahqui mènent des activités dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce des produits agricoles. Quant aux GVF du groupe Peulh, c'est essentiellement les activités liées à l'élevage qui sont privilégiées avec le commerce des sous produits de l'élevage tels que le lait, le savon, etc.

II.2. LA FEMME DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU SOUM

La dégradation des ressources naturelles a entraîné et continue d'entraîner, pour les populations en général et les femmes en particulier, l'accentuation des difficultés dans la conduite normale de leurs activités socio-économiques. C'est ainsi que l'accès à l'eau, au bois de chauffe et à d'autres produits de cru devient très pénible pour les femmes, puisque la division sexuelle du travail fait que ce domaine leur est totalement réservé, et l'on comprend tous les efforts physiques qu'elles doivent fournir pour la satisfaction des besoins de la famille.

Par ailleurs, la faible productivité des sols due à la baisse de leur fertilité se traduit par de faibles rendements. Les producteurs et productrices sont obligés de cultiver de grandes superficies dégradées avec des outils archaïques. Là aussi, les femmes sont physiquement éprouvées par un travail peu rentable.

La dégradation de l'environnement et la désertification entraînent une diminution du couvert végétal. Par conséquent, elles limitent la disponibilité des fourrages pour les animaux et des produits de cueillette. Cette situation entraîne pour la femme et les enfants (aux besoins nutritionnels spécifiques et délicats) un déséquilibre alimentaire.

La conjugaison de tous ces facteurs, à savoir la corvée d'eau pour l'alimentation humaine et l'abreuvement des animaux, le bois de chauffe, le pâturage, la pénibilité de plus en plus accrue du travail de la terre, le poids de multiples travaux domestiques, entraînent des conséquences physiques telles que le surmenage et la fatigue chronique.

En parcourant les villages de la zone de recherche, nous avons constaté une forte concurrence entre populations humaine et animale sur les ressources naturelles. Cette concurrence ainsi que la forte dégradation des ressources naturelles, surtout dans des départements comme Koutoukou et Nassoumbou, entraînent au niveau des femmes un très grande démotivation face aux nombreuses difficultés rencontrées dans la recherche de la satisfaction des besoins de la famille.

Comme on peut le constater, la dégradation des ressources naturelles a un impact négatif indéniable sur les conditions socio-économiques de la femme et partant de la famille. En effet, dans la pratique, la femme se trouve au centre de l'exploitation de ces ressources et de leur utilisation.

La dégradation des ressources naturelles conduit à une paupérisation accrue des ménages. Dans un tel contexte, les femmes jouent un rôle encore plus important dans la prise en charge de la satisfaction des besoins quotidiens de la famille.

Les contraintes et potentialités essentielles se regroupent en plusieurs points :

- Au niveau des potentialités, on note une prise de conscience du déséquilibre entre besoins et ressources disponibles, une volonté pour les éleveurs d'avoir un troupeau de qualité (embouche ovine, caprine, bovine) en rapport avec la capacité de conduite de l'élevage, une amélioration des rapports hommes-femmes : grâce à la sensibilisation en vue de transformer les mentalités, et qui fait que des femmes reçoivent des appuis de la part des hommes pour des tâches qui leur étaient exclusivement attribuées par le code social ;
- Au niveau des contraintes, on note : la persistance de certaines pratiques traditionnelles néfastes dans l'exploitation des ressources naturelles. Elles ont leur origine à une époque où ces ressources étaient abondantes. Les moyens très limités des populations rurales ne leur permettent pas d'entreprendre des actions d'envergure à même de freiner à court terme la dégradation de l'environnement et d'améliorer leurs conditions économiques.

III. DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME

Les femmes occupent une place importante dans la vie économique et sociale de la province. Elles interviennent dans plusieurs domaines d'activités, notamment la production agricole. Les femmes sont essentiellement actives dans les semis, les récoltes, la conservation des produits, la pratique de certaines cultures telles que le « dah » oseille, le gombo, le piment, etc. Elles sont également actives dans le domaine de l'élevage traditionnel de moutons, de chèvres, de volaille, etc. Certaines femmes du groupe Peuhl sont

même détentrices de gros ruminants. Mais les femmes interviennent surtout dans la collecte, la commercialisation et la transformation artisanale des produits de cru. Le petit commerce à partir des produits agricoles et dérivés est de leur ressort exclusif.

L'économie dans la province du Soumest essentiellement basée sur l'agropastoralisme. Cependant, l'élevage ou l'agriculture prend le dessus selon l'organisation sociale et les stratégies alimentaires développées par les groupes ethniques. Tout porte à croire, selon la répartition ethnique des activités, que l'élevage pur était et demeure une activité de gens de condition noble (Peulh-Touareg), à l'inverse du travail de la terre réservée aux groupes tributaires tels que les Rimaïbe et les Bellah. Avec la suppression du servage et le changement climatique, ces deux activités se complètent de nos jours dans la majorité des groupes ethniques au niveau d'un système de production où l'artisanat, la cueillette et les migrations de travail occupent également une place non négligeable.

III.1. LA FEMME DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET SON ACCES A LA TERRE

Dans la province du Soum le niveau de participation de la femme à la production agricole varie selon les ethnies. Ainsi, dans les groupes ethniques Rimaïbe et Bellah, les femmes participent de façon relative auprès de leurs maris aux travaux champêtres, notamment les travaux de semis, la récolte et la conservation des produits. Les femmes, selon leur gré, peuvent posséder des lopins de terre pour la culture des légumes destinés à l'alimentation familiale et du « dah » dont les fibres entrent dans la fabrication des nattes et des « secco ». Elles estiment à 10% de temps consacré à la production agricole, 30% à l'élevage et 50 à 60% pour les activités artisanales. De façon générale, il n'y a pas d'obligation pour elles de travailler la terre. Les femmes considèrent que les corvées domestiques (eau, bois de chauffe, ménage, ...) dont elles s'occupent sont déjà une énorme contribution.

La femme peuhl, quant à elle, ne cultive pas la terre tout comme son mari. Dans ce groupe ethnique, l'agriculture est considérée comme une activité secondaire, l'élevage étant la principale activité des hommes et des femmes. Les femmes procèdent au troc d'une partie du lait contre les denrées nécessaires à l'alimentation familiale. Cette opération est fréquente surtout pendant l'hivernage quand les céréales se font rares sur les marchés. Mais cette situation a beaucoup évolué et a engendré des changements dus à une convergence de plusieurs facteurs. Ces facteurs sont entre autres d'ordre monétaire et institutionnel. Malgré ces facteurs, la participation de cette catégorie sociale à la production agricole reste limitée ; elle est estimée à environ 10%, contre 70% pour l'élevage.

Selon les femmes, obligation est faite à chaque homme de procurer à sa femme un espace de culture si elle en fait la demande. D'une manière générale, l'homme octroie une partie de son champ à sa femme. En effet,

dans le système autochtone mossi et fulse, les femmes sont en situation relative de sécurité foncière. Leur production agricole céréalière personnelle contribue à l'alimentation familiale ; seul l'excédent de la production (arachide ou condiments) peut être vendu. Les femmes mariées se voient en conséquence attribuer une ou plusieurs parcelles de culture. Ces parcelles sont cultivées en mil, sorgho, arachide, voandzou, niébé, etc. Tant que le chef de ménage dispose de terres suffisantes pour tous, les femmes ne sont pas menacées de spoliation. Cette situation combat une idée reçue selon laquelle, on attribue les terres les plus marginales et les plus dégradées aux femmes.

Pour les femmes divorcées ou vivant seules avec ou sans enfant, elles bénéficient, dans la plupart des cas, de lopins de terre octroyés par les membres de leur famille. Les veuves continuent à exploiter les lopins de terre octroyés par le mari de son vivant.

Les femmes mossi et fulse sont très impliquées dans la production agricole et le temps consacré aux travaux est estimé à 80%. Sur le site de PobeMengao ce pourcentage de temps se répartit de la manière suivante : 70%, dont 30 à 45% pour le labour, 95% pour les semis, 40% pour les sarclages, 45% pour le transport des produits, 90% pour la transformation des produits. Pour les activités d'élevage et d'artisanat, le temps consacré varie respectivement de 10 à 15% et de 30 à 35%.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le mari s'acquitte souvent de son devoir, celui d'octroyer des terres à son épouse, dans la mesure où il trouve par ce biais le moyen de faire prendre en charge à la femme certaines dépenses familiales (habillement, équipement, autres dépenses sociales).

Comme on le constate, la situation foncière des femmes est étroitement liée à celle des hommes. Si les hommes ont des difficultés d'accès au foncier, les femmes le ressentent également.

Le statut social traditionnel de la femme dans la majorité des ethnies ne lui confère aucun droit foncier. Sur le plan coutumier, il revient aux hommes, seuls dépositaires du patrimoine familial du lignage, de traiter des questions foncières. Les transmissions de terre se font donc entre chefs de famille ou de lignage. La femme qui ne peut en aucun cas accéder à une telle fonction est d'office écartée de ce genre de transaction.

Le droit de jouissance dont elle bénéficie dans certaines circonstances est acquis par l'entremise d'un homme. C'est par exemple le cas quand elle exprime le besoin d'exploiter personnellement un champ en plus de sa participation à l'exploitation familiale.

Cette situation foncière des femmes a des implications réelles sur la gestion des ressources. Mettant en valeur des terres familiales pour le compte de leur mari ou pour leur propre compte, les femmes sont autorisées à exécuter des aménagements tels que la construction des sites anti érosifs dans leurs champs, en particulier à travers la plantation de certains ligneux utilitaires tels que l'Acacia albida, à utiliser la fumure organique, etc. Cette autorisation se traduit par la participation des femmes mossi et fulse, aux activités d'aménagement liée à la défense et à la restauration des sols telles que les sites anti érosifs : ramassage des moellons, tracé de courbes de niveau, compactage des diguettes, etc. Pour les fosses fumières, elles interviennent pour aider leur mari à travers le remplissage et l'arrosage.

En conclusion, la participation de la femme aux activités agricoles reste faible pour tous les groupes ethniques, à l'exception des groupes mossi et fulse. Cependant la production des champs individuels des femmes est utilisée dans l'alimentation familiale. De ce fait, elle ne peut exercer une quelconque influence dans la conduite de l'exploitation. Quant à son accès à la terre, aucun droit foncier ne lui est reconnu, ce qui ne l'empêche pas d'avoir accès aux terres si elle en fait la demande. Si pour les femmes mossi et fulse du Soum, l'agriculture est l'activité principale, il n'en est pas de même pour celles des autres groupes ethniques. Les femmes rimaibe et bellah ont une faible participation à l'agriculture tandis que les femmes peulh s'y intéressent très peu. Elles accordent plus d'intérêt à l'élevage et à l'artisanat.

III.2. LA FEMME DANS LE SYSTEME DE PRODUCTION ANIMALE

Le système d'élevage au Soum a connu une évolution par rapport au contexte traditionnel. Les sécheresses successives de ces dernières années semblent avoir laissé beaucoup de séquelles ayant affecté certains éleveurs qui se sont tournés vers l'agriculture. En plus de l'irrégularité des pluies et la dégradation continue des sols par l'érosion, la nécessité de diminuer les risques de production se traduit par des défrichements de plus en plus fréquents des terres de bas-fonds jadis réservées au bétail. Cette situation complique la pratique de l'élevage en hivernage par les difficultés d'accès à l'eau et au pâturage. Il faut alors une surveillance soutenue du bétail pour éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

C'est dans un tel univers que les femmes peulh évoluent. En effet, tout comme les hommes, les femmes sont détentrices de gros ruminants. Le gros bétail est placé sous la responsabilité du chef de famille qui s'occupe du gardiennage, et la femme ne dira jamais combien de têtes elle possède dans le troupeau familial. Elle participe aux soins sanitaires, à la surveillance et à l'alimentation des veaux. Il arrive qu'elle achète des sous-produits agro-industriels (SPA) pour les bêtes quand elle en a les moyens.

La traite et la vente du lait constituent sa principale source de revenus. En dehors du gros bétail, elle fait l'élevage de petits ruminants (embouche de

moutons, de chèvres) et de volailles. Chez les autres ethnies (rimaïbé, bellah, mossi et fulsé), l'élevage de petits ruminants est aussi l'apanage des femmes. Il faut y ajouter aux petits ruminants, l'élevage asin particulièrement entretenu par les femmes bellah et peulh pour faciliter leurs corvées domestiques. Ces animaux sont également indispensables pour leur vie de nomade pendant une partie de l'année et pour la recherche des pailles destinées à la confection des nattes.

Traditionnellement, le surplus de la production est revendu et réinvesti dans le bétail. Ce bétail est revendu en cas de nécessité monétaire et n'est pas utilisé pour satisfaire les besoins alimentaires de la famille. Cela ne permet l'amélioration des conditions nutritionnelles des familles

III.3. LA FEMME ET SES RAPPORTS AVEC D'AUTRES ACTIVITES SPECIFIQUES

Parmi les activités spécifiques des femmes, les activités génératrices de revenus occupent une place de choix. Ce désir de plus en plus croissant des femmes de mener une activité financièrement rentable semble lié à la recherche d'une certaine indépendance financière. Cette volonté découle de l'accroissement de la contribution féminine en termes de participation aux dépenses familiales dans un contexte où les moyens alloués par les maris s'avèrent insuffisants.

En marge des tâches domestiques qui leur incombent et de leur participation parfois très intense aux travaux champêtres dans l'exploitation familiale, les femmes du Soum s'adonnent de façon continue ou par intermittence à des activités génératrices de revenus. Il peut s'agir d'activités individuelles ou d'activités collectives initiées au sein des groupements. Des entretiens avec les femmes des villages visités, il ressort que les activités individuelles sont celles qui motivent le plus, dans la mesure où elles y gagnent un bénéfice direct en termes de revenus personnels. Ces activités concernent notamment les activités d'embouche, les activités de cueillette, l'artisanat et le commerce :

- l'embouche est essentiellement tournée vers les ovins, les bovins, l'élevage amélioré de chèvre et de volaille ;
- la cueillette constitue surtout pour les bellah et les mossi un complément appréciable à la production agricole et une source de revenus. Comme principaux produits de cueillette, la zone de Pobé-Mengao regorge de karité, de tamarinier et de néré. Pour les autres départements : le fonio sauvage, le bulbe de nénuphar, le tamarin ;
- l'artisanat est essentiellement développé autour de la transformation alimentaire et l'artisanat utilitaire et d'art. L'artisanat de transformation alimentaire est largement dominant et porte surtout sur la préparation de soubala à partir de grains d'oseille et de néré, l'extraction d'huile de noix de karité, la préparation d'aliments (restauration), etc. Cette

transformation s'appuie sur la production agricole et l'économie de cueillette d'où elles tirent les matières premières nécessaires. L'artisanat de transformation reste le domaine de prédilection des femmes au regard des types de préparations. Quant à l'artisanat utilitaire, il regroupe plusieurs sous-branches avec une diversité de production. Il est essentiellement orienté vers la fabrication de nattes, de paniers, de vans, la teinture, le tannage, etc. L'artisanat utilitaire et d'art occupe beaucoup de femmes dans les villages étudiés. L'apprentissage de ces métiers dans le cercle fermé de la cellule familiale limite sérieusement leur exercice par un plus grand nombre. Les activités les plus en vue selon les déclarations des femmes varient d'un groupe ethnique à un autre. C'est ainsi que la poterie ne peut être exercée que par des femmes de forgeron. Le tableau 1 montre bien la richesse de l'artisanat dans la province. En effet, selon les femmes rencontrées, l'artisanat constitue la 2^{ème} activité après l'élevage et toutes les femmes peulh, bellah et rimaïbe savent réaliser des produits d'artisanat. En revanche, il n'est exercé que comme activité secondaire et de contre saison chez certaines femmes mossi et fulsé;

- le commerce : Le marché reçoit les produits bruts de l'agriculture, de l'élevage et de la cueillette ou de produits transformés. Les femmes sont considérées comme des productrices au regard de la valeur ajoutée créée en amont dans l'activité de base (transformation). Mais l'achat et la revente des céréales en vue d'une commercialisation ultérieure est une activité qui semble intéresser de plus en plus les femmes, notamment dans les villages des départements de Aribinda et de PobéMengao. Certaines femmes s'adonnent à titre principal à l'achat et à la vente à l'état brut de produits divers. Cependant, le commerce n'est pas l'apanage exclusif des femmes.

Tableau 1 : Activités artisanales des femmes selon les ethnies

Ethnies	Activités artisanales
Femmes peulh	nattes en paille, vans, savons traditionnels
Femmes rimaïbé	seccos, poterie, colliers en encens, savon traditionnel et nattes en tiges de mil
Femmes bellah	nattes en tiges de mil, nattes en paille, paniers et corbeilles, vans, seccos, tapis décorés, tannage, teinture et décor des peaux et tentes en peau de chèvre
Femmes mossi et fulsé	Poterie et filage du coton/tissage

Source : enquête de terrain 2003

III.4. LES CONTRAINTES DE PRODUCTION DES FEMMES

Les femmes dans la province du Soum sont confrontées à des contraintes diverses quelle que soit la nature de l'activité pratiquée.

III.4.1. Les contraintes liées à l'agriculture

Outre les conditions naturelles peu favorables (sols pauvres, pluviométrie capricieuse, etc.), les autres handicaps de l'agriculture sont : le manque d'encadrement, l'insuffisance de connaissances techniques et le manque de terre. Pour certains travaux comme le labour à la charrue, elles bénéficient des faveurs de leurs maris. Quant aux femmes vivant seules, certaines font appel à des prestataires de service lorsque les moyens le permettent ou à des associations de cultures dont elles sont membres. Ces contraintes expliquent la faiblesse de la production et le peu de valorisation des efforts des femmes.

III.4.2. Les contraintes liées à l'élevage

Les principales contraintes de l'élevage sont le manque d'eau en saison sèche où les animaux doivent parcourir de longues distances entre les pâturages et les points d'eau. Cette situation affecte l'état de santé des animaux. En outre les techniques d'élevage sont encore peu efficaces, ce qui donne pour la zone des rendements faibles.

Les faits marquants que les femmes relèvent de façon presque unanime, c'est la baisse de la productivité et pour certaines d'entre elles, les difficultés d'accès aux pâturages, à cause de l'augmentation des friches. Pour s'assurer une production continue de lait de vache par exemple sans se déplacer, il faut compléter l'alimentation du bétail avec les SPAI. Les femmes affirment que d'une manière générale, la situation économique de la femme au Soum, et particulièrement celle de la femme peulh, s'est détériorée depuis la sécheresse de 1970.

III.4.3. Les contraintes liées aux activités spécifiques

- l'artisanat : Les contraintes sont la rareté des matières de base, l'utilisation des techniques archaïques et rudimentaires (l'utilisation de simples outils manuels) qui rendent pénible les conditions de travail et freine l'accroissement de la production. En outre, face à la concurrence déloyale des produits de l'industrie locale et d'importation, les femmes du Soum éprouvent des difficultés pour l'écoulement de leur production ;
- le commerce : Parmi les blocages qui affectent le petit commerce des femmes, nous avons le manque de ressources financières. En effet, la précarité financière due à l'insuffisance ou à l'absence de fonds de roulement ne permet pas aux femmes d'exercer des activités d'une certaine envergure et cela les confine dans le petit

commerce sans beaucoup de perspectives de développement. L'activité commerciale de la plupart des femmes est plus centrée sur l'économie de l'affection que sur l'économie de l'entreprise dans la mesure où les revenus du petit commerce servent directement aux dépenses courantes de la famille (condiments, pétrole, etc.), ce qui réduit les possibilités d'épargne. Enfin, la faiblesse des marchés liée essentiellement à l'absence de clientèle est un obstacle majeur à l'écoulement des produits.

III.5. LA FEMME ET SES BESOINS EN MATIERE D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

Si l'on veut promouvoir le développement socio-économique du Soum, on devra, outre les atouts et les potentialités du milieu, tendre vers des actions palliatives aux contraintes qui affectent les femmes dans leur rôle de production. C'est pourquoi, après analyse de ces contraintes, nous proposons :

- la définition et la mise en œuvre d'un programme adapté de formation à la vie associative, en planification des actions et en recherche de financement en vue d'accroître le niveau de fonctionnement des organisations féminines ;
- La mise en œuvre du programme d'alphabétisation en vigueur au niveau national en vue d'améliorer le niveau d'éducation des producteurs et productrices organisés en associations;
- la définition par les directions des services des ressources agricoles et animales d'un programme intégré d'appui conseil et de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des membres des organisations féminines sur les techniques d'embouche, de productions animale et agricole. De telles initiatives contribueront à renforcer leur domaine de compétence technique en matière de production et de gestion ;
- la mise en œuvre d'un programme de gestion des ressources hydriques par la construction de forages, l'aménagement des points d'eau pour l'abreuvement, l'aménagement de barrages, etc. ;
- la mise en œuvre d'actions concertées avec les partenaires technico-financiers au développement en vue d'alléger les conditions d'accès des groupements féminins aux subventions et aux prêts bancaires. Ce qui permettra d'assurer une dynamisation et un meilleur fonctionnement des activités paralysées par le manque de ressources financières.

CONCLUSION

Plusieurs observations se dégagent de l'étude de l'environnement socio-économique des femmes de la province de Soum. Les femmes au quotidien jouent, de par leur engagement et leur dynamisme, un rôle prépondérant dans le tissu économique de la province. Ce tissu économique est caractérisé par la prédominance des activités agro-pastorales. Dans le domaine agricole, les actions de la femme dans la production sont essentiellement orientées vers les semis, les récoltes, la conservation des produits, la pratique de certaines cultures telles que le dah, le gombo, le piment, etc. Dans le domaine de l'élevage, les femmes sont plus actives dans l'élevage traditionnel de moutons, de chèvres, de volaille, etc. En dehors de ces branches d'activité, certaines activités spécifiques de la province relèvent beaucoup plus du rôle de la femme. Ces activités vont de la commercialisation des céréales, aux activités d'embouche (ovine, bovine, volaille) en passant par les activités artisanales. Si ce rôle de production confère à la femme une place de choix dans son environnement social, il n'en demeure pas moins que ses tentatives d'insertion socio-économique soient entravées par un certain nombre de contraintes. Au nombre de ces difficultés, l'enclavement, l'éloignement des marchés et leur étroitesse, l'absence de crédit adapté pour soutenir les activités génératrices de revenus, le faible niveau d'organisation, l'absence de débouchés pour les produits d'élevage, etc. Par ailleurs, le faible niveau d'encadrement technique et d'équipement en technologies de transformation constituent des difficultés supplémentaires qui mettent les femmes dans des conditions pénibles et précaires de travail. Ces constats confirment partiellement notre hypothèse. Car il est clair que par la pratique de ces activités, de nombreux changements d'habitudes de vie ont été opérés chez les femmes à travers l'amélioration de leur statut social, mais encore faut-il que ces acquis soient consolidés par la société, l'Etat et les partenaires au développement qui doivent s'atteler à renforcer leurs capacités de production et à faciliter les conditions d'accès aux subventions et aux prêts bancaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACORD - Burkina-Faso, 1993. L'élevage en crise au Sahel - Proposition d'un Programme d'appui aux éleveurs, 110 p.

Assemblée Nationale, 2002. Projet de loi portant sur l'orientation du pastoralisme au Burkina Faso. Ouagadougou, 14 p

Assemblée Nationale, 1999. Loi No 014/99/AN portant réglementation des sociétéscoopératives et groupements au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso, 40 p.

Burkina Faso, 2002. Proposition de programme cadre de développement agricole durable. Ouagadougou, 29 p.

Burkina Faso, 2001. Projet de lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD). Ouagadougou, 15 p.

Direction régionale de l'économie et du développement du Sahel, octobre 2002, Programme provincial d'action en matière de population du Soum 2001-2005, 8 p